

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05/12/2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-060 Contrat d'association avec l'Ecole privée mixte Année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal, conformément au contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Privée Mixte de LARGEASSE, après avoir pris connaissance du budget de fonctionnement de l'Ecole et après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une somme globale de 60 000 € à l'OGEC pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



LARGEASSE, le 12 décembre 2024

Le Maire

Jean-Jacques GROLEAU

